Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_14-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 5

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_14-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : Mme AKTAS**

Conseil municipal

Délibération

14 - Restauration - Personnels du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Convention

Exposé des motifs

En plus des repas à destination des élèves et des agents municipaux, la Cuisine centrale produit et livre des repas aux personnels de l'Éducation nationale qui le souhaitent. Pour l'année scolaire 2025-2026, ces repas adultes seront facturés au prix de 6,90 € conformément à la délibération du 26 mai 2025.

Dans le cadre de l'action sociale de l'Éducation nationale en faveur des personnels, les enseignants et les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) qui déjeunent dans un restaurant scolaire dont le gestionnaire a passé une convention avec le rectorat bénéficient, sous condition d'indice, de la prestation repas qui consiste en une remise sur le prix du repas payé.

Pour l'année 2025, l'indice à ne pas dépasser pour bénéficier de la prestation repas est l'indice 539 et le taux de la prestation repas est fixé à 1,47 € par repas.

Afin de permettre aux enseignants et AESH qui remplissent ces conditions d'en bénéficier, il est proposé au Conseil municipal de conventionner cette prestation repas avec le rectorat.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention relative à la restauration des personnels du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse à conclure avec le rectorat de l'Académie de Rennes.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	